



N° SP_2018_12_013

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 DÉCEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

5EME COMMISSION

SERVICE : Pôle Solidarité Enfance/Centre départemental de l'enfance et de la famille/CDEF - Ressources

OBJET : Budget primitif 2019 du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF)

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à Mme REJASSE ; M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme FREDAGUE-POUPON, excusée, a donné délégation de vote à M. VEYRIRAS ; Mme RIVET, excusée, a donné délégation de vote à Mme MEZILLE ; M. RUMEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; M. VIROULAUD, excusé, a donné délégation de vote à Mme GENTIL.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) est un établissement non autonome, disposant d'un budget annexe soumis au vote de l'Assemblée départementale.

Les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2019 s'élèvent à 7 358 985 €, en diminution de 0,14 % par rapport au budget primitif de 2018 au regard notamment de :

- la continuité des dispositifs structurels existants,
- la poursuite du programme Parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR),
- la poursuite de l'amélioration de la qualité de prise en charge des usagers accueillis.

Le financement du CDEF à la charge du Département s'établirait à 7 233 485 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 193 600 €.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		2 193 600 €		7 358 985 €
Recettes		2 193 600 €		7 358 985 €

RAPPORT

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), établissement départemental non autonome, est un service du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Le projet d'établissement 2015-2019 arrive à échéance. L'année 2019 sera marquée par son évaluation et la rédaction du projet d'établissement 2020-2024 en lien avec les orientations du schéma départemental enfance famille 2019-2023.

L'année 2019 marquera le début des travaux du projet du Chinchauvaud. La séparation géographique des unités Villa et Studios va demander de repenser la situation et la sécurité des travailleurs isolés.

Dans ce contexte, les principales évolutions pour 2019 seront :

- le maintien des conditions d'accueil et d'hébergement de qualité sur le site de Nieul,
- le déménagement de l'unité des Studios,
- la poursuite de la dématérialisation :
 - avec le déploiement d'un logiciel de gestion des dossiers d'accompagnement, « Globule »,
 - comptable, avec l'accélération du dispositif actuel,
 - de la paie,
- la mise en œuvre de l'évaluation externe,
- le déploiement du système de protection pour travailleurs isolés.

Le budget proposé est construit autour des grands projets initiés et de la stabilisation des emplois au CDEF.

Les prévisions d'activité pour l'année 2019 sont proposées ci-dessous, à partir d'un prévisionnel basé sur la fin de l'année 2018 et la prise en compte de la mise en place de nouvelles orientations d'accompagnement pour la Résidence mères-enfants.

Les projets de service nous permettent aujourd'hui d'affecter les bonnes compétences aux différents moments de la prise en charge auprès des enfants. Le tableau des emplois donne une vision future de la répartition des postes vers laquelle nous devons tendre avec les remplacements des départs volontaires et des départs à la retraite.

	Capacité théorique	Journées prévisionnelles 2019
Résidence de Nieul - MECS	8	2 628
Villa	8	2 427
Studios	8	2 080
TOTAL MECS	24	7 135
Unité d'accueil	10	3 394
Résidence de Nieul - urgence	16	5 310
Pouponnière	12	3 986
Résidence mères-enfants (a)	23	4 197
TOTAL urgence	61	16 887
TOTAL CDEF	85	24 022

(a) Dans le calcul du nombre de journées n'est pas intégré le nombre d'enfants accueillis à la RME.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montant : 7 358 985 €

Le budget de fonctionnement de l'établissement est proposé à la baisse (- 0,14 %), passant d'un montant de 7 368 985 € à 7 358 985 €. Les évolutions structurelles de l'établissement viennent équilibrer les coûts liés à la poursuite du parcours professionnel, carrières et rémunérations et à la gestion en augmentation des dossiers chômage.

Il est ainsi envisagé une dotation globale du Conseil départemental qui s'établirait à 7 233 485 €, dotation identique à celle du budget primitif 2018.

A - LES DEPENSES

Les dépenses proposées ont fait l'objet d'une étude au plus près des besoins, en lien direct avec l'activité de l'établissement.

Elles intègrent les évolutions futures de l'établissement, tant d'un point de vue des dépenses liées à l'exploitation courante et à la structure, qu'aux dépenses du personnel.

Le détail du budget de fonctionnement figure en annexe.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante

569 500 €

Le montant des dépenses proposées est à la hausse, de 3,11 %.

Certains postes sont présentés en diminution, pour les plus importants :

- compte 6241 « transports de biens », au vu de l'estimation prévue pour le déménagement de l'unité Studios,
- compte 6283 « prestations de nettoyage à l'extérieur » qui intègre le nettoyage du siège administratif ainsi que celui des espaces verts extérieurs.

D'autres postes sont proposés en augmentation, au regard soit de facteurs extérieurs, soit de l'impulsion d'une nouvelle dynamique institutionnelle :

- compte 60612 « énergie, électricité » (+ 6,66 %) et compte 60621 « combustibles et carburants » (+ 15,29 %), liés à une augmentation des tarifs et des taxes,
- compte 6112 « prestations à caractère médico-social » (+ 27,78 %), permettant une amélioration de la prise en charge des usagers accueillis,
- compte 6281 « prestations de blanchissage à l'extérieur », et compte 6282 « prestations d'alimentation à l'extérieur », relatifs au recours à un prestataire extérieur, pour le premier, et au paiement des cantines pour les enfants accueillis, pour le second.

Les dépenses afférentes au personnel

6 359 110 €

Le tableau des emplois budgétés est présenté en annexe 3. Il propose les modifications suivantes :

- l'adaptation du nombre de postes d'assistants socio-éducatifs, moniteurs éducateurs, éducateurs jeunes enfants en fonction des compétences requises à l'aune des nouveaux projets de service,
- la transformation de 13 postes de personnels ouvriers (agents d'entretien qualifiés) en Aides médico-psychologiques (AMP), ce qui correspond à la fonction de surveillants de nuit.

Les dépenses du groupe II s'élèvent à 6 359 110 €, soit une diminution de 0,22 % par rapport au budget primitif 2018.

Elles tiennent compte :

- de l'arrêt de la convention avec le Centre Hospitalier Esquirol, concernant la mise à disposition d'un pédopsychiatre,
- de la poursuite de la mise en place du parcours professionnel, carrières et rémunérations, concernant notamment le passage en catégorie A des assistants socio-éducatifs, des éducateurs de jeunes enfants et des conseillers en économie sociale et familiale,
- d'une gestion rigoureuse des mensualités de remplacement ainsi que des dossiers chômage.

Les dépenses afférentes à la structure

430 375 €

Le montant proposé est de 430 375 €, soit une diminution de 2,95 %, qui s'explique principalement par :

- la baisse du compte 61568 « maintenance » (- 25 %), en lien avec les contrats en cours,
- la diminution du compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » (- 50 %), au regard d'une gestion rigoureuse,
- la baisse des postes des dotations aux amortissements des immobilisations, compte tenu notamment de la révision des durées d'amortissement.

B - LES RECETTES

Les « produits de la tarification »

Cette recette, d'un montant de 7 233 485 €, correspond à la dotation globale du Conseil départemental.

Les recettes en atténuation

Elles sont estimées à 125 500 € et proviennent :

- du fonds pour l'emploi hospitalier (26 500 €) en remboursement d'une part des salaires des agents à temps partiel,
- d'autres produits de gestion courante (30 000 €) au titre des Aides personnalisées au logement (APL) versées par la Caisse d'allocations familiales et relatives au remboursement de loyers concernant la Résidence mères-enfants,
- des indemnités journalières de la sécurité sociale et du remboursement du traitement d'une infirmière mise à disposition auprès du Centre hospitalier universitaire (CHU) pour un montant total de 59 000 €,
- du remboursement de la cotisation Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) d'un agent détaché dans une association (10 000 €).

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant : 2 193 600 €

Le budget investissement du CDEF intègre les travaux du site du Chinchauvaud pour les montants suivants :

- études : 200 000 €,
 - travaux : 1 800 000 €,
- soit un coût de 2 000 000 €.

La progression du chantier du Chinchauvaud s'intensifie et représente 91 % de la dépense globale d'investissement.

Le financement des opérations de travaux sera assuré en partie par une subvention d'investissement de la collectivité de 1 500 000 € et par une reprise de l'excédent prévisionnel de la section d'investissement reporté à hauteur de 527 925 €.

A - LES DEPENSES

Les prévisions ne comprennent que les nouvelles acquisitions ou nouvelles opérations de travaux.

Les propositions principales concernent, outre le chantier du site du Chinchauvaud :

- la poursuite du renouvellement du parc informatique (compte 2183 : matériel de bureau et matériel informatique) et des logiciels idoines (compte 205 : concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires) pour un montant de 15 000 €,
- la maintenance des autocommutateurs et le remplacement des postes téléphoniques pour un montant de 3 600 € (compte 2183 : matériel de téléphonie),
- le compte 2154 « matériel et outillage » pour un montant de 40 000 €,

- le compte 2181 « installations générales, agencements, aménagements divers » pour 25 000 € concernant la réfection des deux portes d'accès menant aux deux groupes de la structure unité d'accueil, ainsi que l'installation de structures extérieures comme espace de stockage pour la Pouponnière,
- le compte 2182 « matériel de transport » pour 55 000 €, correspondant à la poursuite du renouvellement de la flotte automobile comprenant l'acquisition d'un véhicule 5 places électrique dans le cadre de la démarche Agenda 21 du Département et d'un véhicule thermique 9 places,
- le compte 2184 « mobilier » pour un montant de 30 000 €, comprenant le renouvellement du mobilier des unités de vie,
- le compte 2313 « travaux de Nieul » pour 10 000 €, concernant l'aménagement de l'atelier des ouvriers.

B – LES RECETTES

Les recettes d'investissement prévoient notamment les crédits suivants :

- 1 500 000 € de subvention d'investissement du Conseil départemental,
- 6 500 € encaissés au titre du remboursement des dépôts et cautionnements reçus, des prêts, des dépôts et cautionnements versés,
- 159 175 € correspondant aux dotations aux amortissements.

Je vous propose donc de formaliser notre décision sur la base de la délibération ci-après.

DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'adopter le projet de budget primitif du CDEF pour 2019 tel que présenté et détaillé en annexe.

42 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à Mme REJASSE), M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON (délégation de vote à M. VEYRIRAS), Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGÉ, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET (délégation de vote à Mme MEZILLE), Mme ROTZLER, M.

RUMEAU (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD (délégation de vote à Mme GENTIL), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services

Signé

Franck PERRACHON

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 21 décembre 2018
Affiché le 21 décembre 2018
Publié au RAA du Département le 15 janvier 2019